

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 22 décembre 2017</b>	<b>N° 2017-812</b>

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES  
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL  
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOLET  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE  
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU  
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00  
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30  
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10  
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20  
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05  
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20  
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00  
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05  
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00  
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00  
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00  
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00  
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10  
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00  
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10  
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00  
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. COLOMBIER part à 11h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 22 décembre 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Mission enseignement supérieur, recherche et innovation</b>	<b>N° 2017-812</b>

---

**Opération campus de Bordeaux - Participation financière de Bordeaux Métropole à l'aménagement des liaisons interquartiers et d'aménagements d'espaces publics du site de Carreire à Bordeaux - Décision - Autorisation**

---

Madame Dominique IRIART présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La participation de Bordeaux Métropole à l'Opération campus porte sur un investissement de 54,6M€ en direction des espaces publics et de la vie de campus, facteurs essentiels de l'attractivité et du rayonnement des sites universitaires bordelais. La présente délibération porte sur la participation financière de Bordeaux Métropole à la réalisation de deux liaisons interquartiers et à l'aménagement d'espaces publics du site universitaire de Carreire à Bordeaux pour un montant de 3,48M€ sur un investissement prévisionnel de 4,41M€.

Ce projet, conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de permettre aux sites universitaires de disposer d'espaces publics de qualité pour renforcer leur attractivité et leur rayonnement, est inscrit dans la convention de site de l'Opération campus Bordeaux (signée en 2010 et actualisée en 2017). Ces liaisons interquartiers ont également pour but de favoriser l'accès et la traversée du site de Carreire en mobilités douces (piéton, vélo) pour les riverains des quartiers environnants et pour ses usagers.

**1. Contexte**

**L'Opération campus : éléments généraux**

Lauréate de l'appel à projet national de 2008, l'Opération campus de Bordeaux vise à rénover et dynamiser les sites universitaires de l'agglomération bordelaise pour créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale.

Cette opération vise à mettre en place un plan exceptionnel répondant à l'urgence de la situation immobilière des universités françaises, dont certaines n'ont pas été rénovées depuis plus de 40 ans. Il s'agit également de requalifier les campus bordelais afin de les mettre en valeur et de leur donner une identité forte leur permettant de renforcer leur attractivité. L'Opération campus concerne les sites universitaires du campus de Bordeaux-Victoire, Bordeaux-Carreire et Pessac-Talence-Gradignan.

**Partenaires de l'Opération campus**

Le projet Opération Campus Bordeaux a été à l'origine estimé à 538M€ (valeur 2008), dont plus de 400M€ d'investissements financés grâce à :

- la dotation placée de l'État de 475M€, qui produit des intérêts annuels ;
- la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine, plafonnée à 200M€, qui porte sur de l'investissement en direction du patrimoine immobilier universitaire ;
- Bordeaux Métropole, qui s'est engagée à participer aux projets de l'Opération campus de Bordeaux dans le cadre notamment de ses compétences de l'époque à hauteur de 54,6M€.

Ce partenariat a été entériné par la signature entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, la Caisse des dépôts, l'État, la Région et la Métropole, de la convention de site en date du 20 décembre 2010 et actualisé au travers d'une nouvelle convention de site votée en juillet 2016 et signée le 28 avril 2017.

### **Intervention de Bordeaux Métropole au sein de l'Opération campus telle que définie dans la convention de site votée en juillet 2016**

La convention de site de l'Opération Campus, adoptée par délibération du conseil métropolitain le 8 juillet 2016, a fixé la participation de la Métropole à 54,6M€ répartis comme suit :

- 28M€ sur des travaux d'aménagement des espaces publics ;
- 23,5M€ de subventions à des opérations de « vie de campus » (dont des aménagements de vie de campus autour de la station de tramway Montaigne-Montesquieu) ;
- 3,1M€ de participation au projet immobilier d'enseignement supérieur et de recherche de Carreire à Bordeaux, au travers de la démolition et du rachat du terrain de la résidence « Léo Saignat ».

### **Site universitaire de Carreire à Bordeaux**

Le campus de Bordeaux Carreire se déploie sur près de seize hectares et est enchâssé entre le site Pellegrin du Centre hospitalier universitaire (CHU) et le centre Charles Perrens (hôpital psychiatrique). Il comprend notamment :

- les unités de formation et de recherche en biologie-santé de l'Université de Bordeaux ;
- l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et son centre l'Institut Magendie dédié aux Neurosciences ;
- l'Institut de biochimie et génétique cellulaire (IBGC) ;
- le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- le Centre de génomique fonctionnelle de Bordeaux (CGFB) ;
- La fédération en neurosciences regroupant les plateformes et équipes de recherche au sein du Neurocampus ;
- l'École nationale supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux (ingénieurs en biotechnologies) du groupe Institut national polytechnique de Bordeaux (Bordeaux INP) ;
- un restaurant universitaire géré par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Au total, ce sont environ 13 000 étudiants et 2 000 personnels administratifs, enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs qui sont présents sur ce site universitaire dédié à la santé.

Le site universitaire de Carreire souffre aujourd'hui de son enclavement, du manque de qualité de ses espaces publics saturés de voitures et de capacités de développement limitées par sa situation géographique en cœur d'agglomération. Son projet urbain comprend une réorganisation spatiale qui passe par une meilleure gestion de sa desserte et une réduction de la part de la voiture en vue d'une reconquête des espaces publics au profit des piétons.

Egalement, la reconstitution de l'offre de logement et la démolition de la cité Léo Saignat a permis de libérer des emprises foncières nécessaires au développement des activités universitaires et de recherche (bâtiment recherche, odontologie...), avec la participation financière de la ville de Bordeaux (1,1M€), de la Métropole (3,1M€) et de Domofrance (sur la partie reconstitution de l'offre en particulier).

## **2. Des aménagements d'espaces publics pour revaloriser les sites universitaires de bordelaises**

### **Aménagements d'espaces publics retenus dans les études urbaines**

Suite à l'engagement de Bordeaux Métropole au sein de l'appel à projet national Opération campus lancé en 2008 par l'État et pour lequel le site bordelais a été retenu, deux études urbaines ont été lancées et cofinancées par la Métropole et l'Opération campus : l'une sur le site de Carreire à Bordeaux, livrée en avril 2013 et l'autre sur le site de Pessac Talence Gradignan, livrée en décembre 2013.

### **Etudes urbaines du campus de Pessac Talence Gradignan (PTG)**

Sur le site de Pessac Talence Gradignan, les études urbaines portaient sur un périmètre bien plus large (240 ha), étant donné l'étendue du campus et donnent des indications d'aménagement jusqu'à l'horizon 2030. Dans ce cadre, l'action de Bordeaux Métropole au sein de l'Opération campus a été priorisée de manière à aménager dans un premier temps les espaces publics autour des stations de tramway du campus, d'exploiter les constructibilités identifiées à des fins de mixité urbaine (logements, services) et à réhabiliter les bâtiments et équipements de vie de campus les plus dégradés.

Ainsi, ont été retenues lors du comité de pilotage de l'Opération campus de juin 2014 et du comité de pilotage aménagement de juillet 2015 des actions d'aménagements d'espaces publics en particulier autour des stations de tramway du site de Pessac Talence Gradignan.

### **Etudes urbaines du campus Carreire à Bordeaux**

Sur le site de Carreire à Bordeaux, les études urbaines ont permis de faire ressortir une série d'actions d'aménagement d'espaces publics et de vie de campus, qui seront engagées au fur et à mesure de l'avancée des projets de bâtiments de l'Université, à savoir :

- deux liaisons interquartiers : nord-sud et est-ouest, objets de la présente délibération, qui viendront mailler en mobilités douces le site. Elles relieront d'une part, la station de tramway Saint-Augustin à l'entrée de l'Université rue Bethman (dont le carrefour sera reconfiguré pour être identifié comme un des points d'entrée de l'Université) et d'autre part, le giratoire Canolle et l'entrée Bethman. Ces liaisons douces (piéton-vélo) visent à faciliter la traversée du site par les riverains et améliorer la desserte en mobilités douces du site pour ses usagers ;
- la requalification d'espaces publics en accompagnement des projets immobiliers universitaires, notamment la voirie « Hoffmann-Martinot », qui deviendra un cœur de campus au pied des bâtiments de recherche et d'odontologie programmés dans le cadre de l'Opération campus. Egalement par la création d'un espace public qualitatif autour du bâtiment de l'administration, du hall d'accueil et de la bibliothèque universitaire, le long de la liaison interquartier est-ouest ;
- la création d'un pôle de vie sur le site de Carreire, qui accueillera des activités sportives et associatives ;
- la démolition et le rachat du terrain de la résidence « Léo Saignat » en participation au projet immobilier d'enseignement supérieur et de recherche de Carreire.

### **3. Les liaisons douces interquartiers pour le campus de Bordeaux Carreire**

#### **Projet**

Le projet de liaisons douces interquartiers « nord-sud » et « est-ouest », objet de la présente délibération, vise à créer des axes verts réservés aux modes doux (piéton, vélo) permettant d'irriguer l'intérieur du campus mais aussi de relier les quartiers Tauzin et Saint-Augustin à travers le campus et le CHU d'une part et le quartier et Tauzin d'autre part. Au-delà de la constitution de voies dédiées aux mobilités douces, ces aménagements visent à améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants du sites en constituant un espace public de qualité autour des bâtiments d'accueil et de la bibliothèque universitaire et en diminuant la place de la voiture individuelle en suscitant de nouveaux usages de ce site.

#### **Budget prévisionnel**

Ces aménagements sont financés et prévus par la convention de site Opération campus. Bordeaux Métropole a prévu dans ce cadre de financer ces aménagements à hauteur de 3,48M€ sur un total de 4,41M€.

Le détail de ce projet prévisionnel est le suivant :

DEPENSE	
NATURE	MONTANT HT
Etudes	339 170,00 €
Travaux	3 162 920,00 €
Révision	70 041,80 €
TVA 20%	714 426,36 €
Rémunération SRIA	123 452,88 €

RECETTES	
NATURE	MONTANT
Bordeaux Métropole	3 480 000,00 €
ANR - Intérêt de la dotation campus	930 000,00 €

Coût total TDC TTC	4 410 000 €
--------------------	-------------

Recettes totales	4 410 000,00 €
------------------	----------------

## Calendrier

Les travaux commenceront à l'été 2018 pour une livraison prévue en janvier 2020, selon le calendrier prévisionnel suivant :

PLANNING PREVISIONNEL	2017												2018												2019												2020		
	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars
LIAISONS INTERQUARTIERS CAMPUS CARREIRE	Cons. MOE			Etudes									AO tx			Travaux																							

## Le Conseil de Bordeaux Métropole,

**VU** l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point 1-I-1°-e) et les dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** le décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux, notamment son article 2,

**VU** la délibération n°2016-426 du 8 juillet 2016 « Nouvelle convention de site pour l'Opération campus de Bordeaux »,

**VU** la délibération n°2016-425 du 8 juillet 2016 « Stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et innovation »,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** des aménagements d'espaces publics renouvelés et de qualité participent à l'attractivité, à la visibilité et à l'accessibilité des sites universitaires de son territoire et favorisent sa traversée pour les riverains des quartiers environnants.

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'attribuer une subvention de 3 480 000 € en faveur de l'Université de Bordeaux pour l'aménagement des liaisons interquartiers et d'aménagements d'espaces publics du site universitaire de Carreire à Bordeaux.

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Vice-présidente de Bordeaux Métropole, à signer la convention de financement associée à ce projet d'aménagement et ci-annexée, précisant les conditions de la subvention accordée et tout acte afférent.

**Article 3 :** d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal des exercices 2017 et suivants, chapitre 204, article 204113, fonction 23, sous réserve des votes des BP 2018, 2019 et 2020.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>11 JANVIER 2018</b>	Pour expédition conforme,  la Vice-présidente,  Madame Dominique IRIART
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>11 JANVIER 2018</b>	



université  
de BORDEAUX

**AMENAGEMENT DE LIAISONS DOUCES  
INTERQUARTIERS SUR LE SITE  
UNIVERSITAIRE ET HOSPITALIER DE  
CARREIRE A BORDEAUX DE  
L'UNIVERSITE DE BORDEAUX**

Opération Campus de Bordeaux

**CONVENTION DE FINANCEMENT**

## **PREAMBULE**

### **Opération campus : éléments généraux**

Lauréate de l'appel à projets national de 2008, l'Opération campus de Bordeaux vise à rénover et dynamiser les sites universitaires de l'agglomération bordelaise pour créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale.

Cette opération vise à mettre en place un plan exceptionnel répondant à l'urgence de la situation immobilière des universités françaises, dont certaines n'ont pas été rénovées depuis plus de 50 ans. Il s'agit également de requalifier les campus bordelais afin de les mettre en valeur et de leur donner une identité forte leur permettant de renforcer leur attractivité. L'Opération campus concerne les sites universitaires de Bordeaux Victoire, Bordeaux Carreire et Pessac Talence Gradignan.

Le projet Opération campus Bordeaux a été à l'origine estimé à 538 M€ (valeur 2008), dont plus de 400 M€ d'investissement financés grâce à :

- la dotation placée de l'État de 475 M€, qui produit des intérêts annuels (gérés par l'Agence nationale de la recherche, ANR) ;
- la participation du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, plafonnée à 200 M€, qui porte sur de l'investissement en direction du patrimoine immobilier universitaire ;
- Bordeaux Métropole, qui s'est engagée à participer aux projets de l'Université de Bordeaux dans le cadre notamment de ses compétences de l'époque à hauteur de 54,6 M€.

Ce partenariat a été entériné par la signature entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, la Caisse des dépôts, l'État, la Région et la Métropole, de la convention de site en date du 20 décembre 2010 et actualisée au travers d'une nouvelle convention de site adoptée en juillet 2016.

Cette nouvelle convention est venue confirmer l'engagement financier de la Métropole au sein de l'Opération campus :

- en matière d'aménagement d'espaces publics les investissements de Bordeaux Métropole (pour un total de 28,5 M€) visent à :
  - Assurer une meilleure perméabilité entre la ville et le campus en développant les activités, les services et les logements familiaux sur les campus ;
  - Améliorer la qualité d'accueil des étudiants par la création d'espaces publics de qualité et d'un parc urbain ;
  - Développer l'usage des mobilités douces et réduire l'espace occupé par le stationnement automobile sur l'ensemble des sites universitaires ;
  - Valoriser et préserver le développement futur des fonctions universitaires, d'enseignement et de recherche des campus (réhabilitation et construction d'immobilier universitaire, préserver des réserves foncières...).
- en matière de vie de campus les investissements de Bordeaux Métropole (pour un total de 23,5 M€) portent sur :
  - Des installations sportives (dont le stade nautique) ;
  - La rénovation de la Bibliothèque universitaire de droit et lettres à Pessac ;
  - Des installations de vie de campus au sein de l'aménagement d'espaces publics autour de la station de tramway Montaigne-Montesquieu à Pessac ;

- Des espaces de vie de campus (dont un bâtiment en centre-ville de Bordeaux accueillant salle de spectacle, de danse, espace de travail en libre accès...).
- en matière d'enseignement supérieur et de recherche avec la participation à la démolition et au rachat du foncier de la résidence « Léo Saignat » sur le site de Bordeaux-Carreire pour la construction d'un nouveau bâtiment d'Odontologie et d'un bâtiment destiné à accueillir une partie des laboratoires de l'Université, dit « Bâtiment recherche » (pour un total de 3,1 M€).

### **Objet de la présente convention**

La présente convention de financement vise à financer la création et l'aménagement de liaisons en mobilités douces (piétons, vélos) au sein du site universitaire de Bordeaux Carreire, entre la nouvelle entrée de l'Université de Bordeaux située rue Bethmann et le rond-point Canolle d'une part (liaison dite « est-ouest ») et cette même entrée rue Bethmann et la station de tramway Saint-Augustin d'autre part (liaison dite « nord-sud »). En outre, des aménagements d'espaces publics, en particulier autour de l'accueil et de la bibliothèque universitaire sont prévus.

Ces aménagements permettront d'améliorer l'image et l'attractivité de l'Université de Bordeaux mais également de répondre à l'ambition portée par Bordeaux Métropole dans sa stratégie en matière d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants bordelais (axe 2). Egalement, ces cheminements permettront d'améliorer l'accès et la traversée du site en mobilités douces, que ce soit pour les usagers du campus comme pour les riverains des quartiers avoisinants.

Ces cheminements, destinés aux piétons et aux vélos sont prévus par la convention de site de l'Opération campus de Bordeaux comme faisant l'objet de financements conséquents de la part de Bordeaux Métropole. Le montant prévisionnel total des travaux est de 4,41 M€ avec une participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 3,48 M€.

### **CECI ETANT EXPOSE**

ENTRE

**BORDEAUX METROPOLE, domiciliée** Esplanade Charles-de-Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, **représentée par Mme Dominique IRIART**, Vice-présidente de Bordeaux Métropole en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, autorisé à signer le présent contrat par la délibération du Conseil de Métropole du 16 décembre 2016 « Opération campus – volet aménagement d'espaces publics - Demande de subvention de l'Université de Bordeaux »

ci-après dénommée « la Métropole »

ET

**L'UNIVERSITE DE BORDEAUX, domiciliée 35, place Pey Berland 33076 Bordeaux cedex, représentée par M. Manuel TUNON DE LARA**, Président de l'Université de Bordeaux,

ci-après dénommée « l'Université »

## **IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Métropole au financement de l'aménagement de liaisons interquartiers en mobilités douces et d'aménagements d'espaces publics afférents sur le campus du site de Bordeaux-Carreire de l'Université de Bordeaux.

### **ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX**

L'Etablissement s'engage à mener l'opération décrite en annexe n° 1, dans le respect des budgets figurant en annexe n° 2 et du calendrier figurant en annexe n° 3.

### **ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

L'Université exerce ses obligations de maître d'ouvrage. Elle déclare avoir confié un mandat de maîtrise d'ouvrage à sa filiale, la SAS Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux pour la réalisation du projet, selon les modalités décrites dans la convention de mandat conclue entre la SRIA et l'Etablissement.

L'Université est soumise au Code des marchés publics et à la Loi MOP, les missions des prestataires sont détaillées et les coûts sont identifiés dans les marchés passés par l'Université.

La convention n'apporte aucune dérogation aux règles appliquées pour la comptabilisation des dépenses immobilisées par l'Université pour le projet.

Sous réserve du respect des conditions figurant aux articles 4.2 et 6 de la convention, les dépenses réalisées dans ce cadre, antérieurement à la conclusion de la convention, sont comprises dans l'assiette éligible.

### **ARTICLE 4 – MODALITES FINANCIERES**

#### **4-1 FINANCEMENT**

La subvention consentie par Bordeaux Métropole est plafonnée à 3 480 000 € sur une assiette éligible globale prévisionnelle de 4 410 000 € toutes taxes comprises pour le coût total du projet, toutes dépenses confondues dans les limites précisées ci-dessous :

- l'Université s'engage à n'inclure dans l'assiette de la subvention que les dépenses effectuées pour la réalisation du projet pendant la durée d'exécution définie à l'article 6 de la présente convention ;
- la subvention est réduite proportionnellement lorsque les dépenses sont inférieures à l'assiette éligible définie ci-dessus ;
- l'affectation de la subvention est définie par les articles 1 et 2 de la convention.

Pour contribuer au financement du projet visé à l'article 1, la Métropole s'engage à verser une subvention d'un montant de 3 480 000 € dans le cadre du budget prévisionnel ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT
<b>1- Etudes préalables :</b>		ANR – intérêts de la dotation Campus	930 000,00 €
Inspections-diagnostic réseaux	18.000,00 €		
Diagnostic structure voirie	13.000,00 €		
Plans géomètres	22.000,00 €		
Diagnostic amiante et HAP voirie	13.000,00 €		
Frais divers	50.000,00 €		
<b>2 - AMO</b>			
CSPS et	17.780,00 €		
Contrôleur technique	16 250,00 €		
<b>3 – Études MOE</b>		Bordeaux Métropole	3 480 000,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre	192 140,00 €		
<b>4- Travaux</b>			
Travaux	2 956 000,00 €		
Aléas Travaux 7 %	206 920,00 €		
<b>Total valeur 2016</b>	<b>3 502 090,00 €</b>		
Actualisation	70 041,80 €		
<b>Total coût opération HT</b>	<b>3 572 131,80 €</b>		
TVA 20 %	714 426,36 €		
<b>Coût TDC TTC</b>	<b>4 286 558,16 €</b>		
Rémunération SRIA TTC	123 452,88 €		
<b>Bilan rémunération SRIA comprise</b>	<b>4.410.011,04€</b> Arrondi à 4.410.000,00 €	<b>TOTAL</b>	<b>4 410 000,00 €</b>

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif de cette opération s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées. Cette réduction interviendrait lors du paiement du solde de la subvention.

## **4-2 MODALITES DE VERSEMENT**

Respectant le principe de comptabilisation des immobilisations en cours, les versements constituent des acomptes jusqu'à l'incorporation définitive des travaux en immobilisation.

Les demandes de paiement sont adressées à Bordeaux Métropole par l'Université dans les conditions figurant dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

### a) Premier versement

Le premier versement, à hauteur de 20 % de la subvention accordée, s'effectuera à la signature de la présente convention, après réception par Bordeaux Métropole d'une demande de paiement émanant de l'Université et d'un relevé d'identité bancaire.

### b) Versement intermédiaire 1

Le versement intermédiaire 1, de 30 % de la subvention accordée, s'effectuera après réception par Bordeaux Métropole d'une demande de paiement émanant de l'Université accompagnée :

- d'une copie de l'ordre de service de démarrage des travaux (défini par le CCAG travaux approuvé par arrêté du 8 septembre 2009)
- d'un relevé d'identité bancaire.

### c) Versement intermédiaire 2

Le versement intermédiaire 2, représentera 30 % de la subvention accordée, s'effectuera après réception par Bordeaux Métropole d'une demande de paiement émanant de l'Université de Bordeaux accompagnée :

- d'un état récapitulatif des paiements rattachés aux engagements contractuels démontrant que 50 % des travaux ont été réalisés et payés, daté et signé par le représentant légal de l'Université et visé par son Agent Comptable ;
- d'un relevé d'identité bancaire.

### d) Versement du solde

La demande de paiement pour solde sera accompagnée des pièces suivantes :

- copie du procès-verbal de réception des travaux, avec ou sans réserves, signé par le représentant légal de l'Université ;
- état récapitulatif final des paiements rattachés aux engagements contractuels, daté et signé par le représentant légal de l'Université et visé par son agent comptable ;
- un relevé d'identité bancaire.

## **4-3 SUIVI ET CONTROLE FINANCIERS**

De manière à optimiser leurs gestions budgétaires, l'Université et Bordeaux Métropole conviennent de se réunir pour actualiser leurs informations sur l'avancement de l'opération visée par la convention, pendant sa durée, deux fois par an.

L'Université établit et tient en permanence à jour un calendrier de prévision et de réalisation assorti des éléments financiers reprenant les dispositions des contrats passés pour la réalisation du projet. Ce calendrier est l'outil de suivi accepté par l'Université et Bordeaux Métropole.

L'Université se soumet à tout contrôle technique et financier de la Métropole ou de tiers que celle-ci aura accrédité pour cette mission. L'Université s'engage à donner toutes facilités pour l'exercice de ce contrôle, notamment pour les vérifications sur pièces et dans ses locaux.

Si, dans un délai de neuf mois suivant la réception des travaux, l'Université n'est pas en mesure de produire les pièces demandées pour le paiement du solde, visées au §4.2 ci-dessus, les versements perçus deviennent immédiatement remboursables à Bordeaux Métropole.

## **ARTICLE 5 - PROPRIETE DES ETUDES, EVALUATION ET COMMUNICATION**

### **5-1 PROPRIETE DES ETUDES**

L'Université a, seule, la qualité de maître d'ouvrage du projet et bénéficie seule des droits liés aux contrats qu'elle conclut à ce titre.

### **5-2 COMMUNICATION**

L'Université s'engage à mentionner le soutien apporté par la Métropole et à faire figurer le logo de la Métropole sur les documents destinés au public dans le cadre de la réalisation de l'équipement considéré.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 6 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra fin à la date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde, à produire par le bénéficiaire dans les 6 mois suivant la date de réception des travaux, soit le 15 décembre 2020 au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir la subvention.

## **ARTICLE 7 - REVERSEMENT – RESILIATION**

### **7-1 MODIFICATIONS**

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la convention, quelle qu'en soit la forme, ne produira d'effet entre Bordeaux Métropole et l'Université sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

## **7-2 NULLITE**

Si l'une quelconque des stipulations de la convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la convention, ni altérer la validité des autres stipulations.

## **7-3 RENONCIATION**

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

## **7-4 ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution de la convention, Bordeaux Métropole et l'Université font élection de domicile respectivement aux adresses figurant en tête des présentes.

## **7-5 REGLEMENT DES LITIGES**

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels le convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant les tribunaux compétents de la juridiction de Bordeaux.

**FAIT A BORDEAUX**, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'Université de Bordeaux

La Vice-présidente de Bordeaux Métropole

Manuel TUNON DE LARA

Dominique IRIART

**AMENAGEMENT DES LIAISONS INTERQUARTIERS SUR LE CAMPUS DE BORDEAUX  
CARREIRE A BORDEAUX  
(UNIVERSITE DE BORDEAUX)**

## **1 – OPPORTUNITE DE L'OPERATION**

En parallèle des opérations immobilières prévues dans le cadre de l'Opération Campus, l'ensemble des partenaires souhaitent revaloriser le campus grâce à des opérations d'aménagement urbain. Bordeaux Métropole est ainsi le principal financeur de l'aménagement et partage avec les établissements les objectifs suivants :

- faire d'un campus fermé et monofonctionnel un « morceau de ville », à vocation universitaire mais aussi ouvert aux activités, services et logements familiaux (plus particulièrement sur les sites d'Arts et Métiers/Monadey à Talence, Doyen Brus à Pessac...);
- améliorer l'image de l'Université et la qualité de vie des étudiants et des personnels par la création d'espaces publics de qualité, notamment grâce à des reconquêtes sur les voies de circulation et de stationnements aujourd'hui surabondants (sur les sites de Carreire à Bordeaux, Peixotto et Béthanie à Talence, l'Esplanade des arts à Pessac...).

**Le site universitaire de Bordeaux Carreire, consacré à la biologie-santé, souffre d'un point de vue urbain, d'un fort enclavement.** Il est séparé de la ville et des axes de transports par les sites du Centre hospitalier-universitaire de Pellegrin et de Charles Perrens au nord, à l'est et au sud. L'ensemble du site hospitalo-universitaire forme une enclave dans la ville, sans lien avec les quartiers riverains.

Dans ce contexte, les études urbaines menées en 2012 et 2013 sur le domaine universitaire de Bordeaux Carreire ont abouti aux lignes directrices suivantes en termes d'aménagement :

- **Désenclaver le campus et le relier aux quartiers voisins** en aménageant des cheminements attractifs et en construisant un pôle de vie ouvert à tous ;
- **Créer des espaces publics de qualité** au cœur du site ;
- **Retrouver des constructibilités et une capacité de développement** sur ce site aujourd'hui perçu comme saturé.

S'appuyant sur ces éléments partagés par l'ensemble des partenaires, un plan de référence a été réalisé permettant un passage à une phase opérationnelle. Avec le soutien de Bordeaux Métropole, l'Université a engagé les études d'aménagement de deux projets importants, financés dans le cadre de l'Opération campus :

- **la réalisation d'une liaison douce interquartiers dite « nord-sud »**, permettant la création d'une façade ouest au campus et sa connexion aux réseaux de transports (tramway en particulier) et aux quartiers riverains, entre la station de tramway Saint Augustin et l'entrée de l'Université rue Bethmann ;
- **la réalisation d'une liaison douce interquartiers dite « est-ouest »**, par la création d'un large mail pénétrant au cœur du campus en lieu et place d'une voie routière

étroite aux trottoirs encombrés de voitures, entre le giratoire Canolle et l'entrée de l'Université rue Bethmann.

*Plan de référence campus Bordeaux Carreire*



## 2 – OBJECTIFS DE L'OPERATION ET NATURE DES TRAVAUX REALISES

Les objectifs généraux visés par ces aménagements visent à :

- favoriser l'usage des modes doux par la constitution d'un réseau piéton – vélo direct, lisible et sûr ;
- connecter le campus aux quartiers ;
- améliorer la qualité de vie au cœur du site et le réserver aux modes doux en supprimant les traversées est-ouest pour les voitures et en réservant aux seuls piétons et vélos l'usage de la voie centrale.

Le programme d'aménagement porte donc sur :

- Pour la liaison douce est-ouest :
  - Le traitement de l'entrée Canolle et de la voie d'accès au campus en différenciant les cheminements piétons, vélos et la voirie pour les automobiles ;
  - L'aménagement du parvis desservant le bâtiment d'accueil et la bibliothèque universitaire ;
  - L'interdiction de la circulation routière traversant le site et la pacification du cœur du campus avec une voie verte réservée aux piétons et vélos (avec des ouvrages de contrôle d'accès notamment).
- Pour la liaison douce nord-sud :

- La réalisation d'une liaison douce en site propre pour les piétons et vélos. Cette liaison interquartiers permettra aux habitants d'Arlac d'avoir accès au tramway. Associée à la réouverture de l'entrée Bethmann, une des entrées historiques de l'Université, cette liaison donne une nouvelle dimension au site. En lui offrant une façade urbaine, elle inscrit le site Carreire dans la ville et met fin à son retrait symbolique ;
- Sur environ 3 à 5 mètres de large, la réalisation de cette liaison sera plantée d'arbres dès que la configuration du lieu l'autorise. Véritable invitation à traverser l'enclave hospitalo-universitaire, il rend visible le campus et les pôles de recherche que sont le Neurocampus, l'Institut de biochimie et génétique cellulaires, et la future construction du bâtiment « Recherche » de l'Université de Bordeaux sur le foncier libéré rue Hoffmann-Martinot.

## Annexe n° 2 – Budget prévisionnel et plan de financement

Postes	Liaison est-ouest	Liaison nord-sud	TOTAL
<b>1- Etudes préalables (toutes tranches)</b>			
Inspection-diagnostic réseaux	9 000,00 €	9 000,00 €	18 000,00 €
Diagnostic structure voirie	6 500,00 €	6 500,00 €	13 000,00 €
Plans géomètres	13 500,00 €	8 500,00 €	22 000,00 €
Diagnostics amiante et divers	6 500,00 €	6 500,00 €	13 000,00 €
Divers : pub repro étude complémentaire	25 000,00 €	25 000,00 €	50 000,00 €
<b>Total</b>	<b>60 500,00 €</b>	<b>55 500,00 €</b>	<b>116 000,00 €</b>
<b>2- AMO</b>			
CSPS	10 250,00 €	4 530,00 €	14 780,00 €
Contrôleur technique	8 750,00 €	7 500,00 €	16 250,00 €
<b>Total</b>	<b>19 000,00 €</b>	<b>12 030,00 €</b>	<b>31 030,00 €</b>
<b>3- Etudes MOE</b>			
Frais de Maîtrise d'œuvre	133 250,00 €	58 890,00 €	192 140,00 €
<b>Total</b>	<b>133 250,00 €</b>	<b>58 890,00 €</b>	<b>192 140,00 €</b>
<b>4- TRAVAUX</b>			
Travaux	2 050 000,00 €	906 000,00 €	2 956 000,00 €
Aléas travaux 7%	143 500,00 €	63 420,00 €	206 920,00 €
<b>Total</b>	<b>2 193 500,00 €</b>	<b>969 420,00 €</b>	<b>3 162 920,00 €</b>
<b>TOTAL valeur mai 2016</b>	<b>2 406 250,00 €</b>	<b>1 095 840,00 €</b>	<b>3 502 090,00 €</b>
<b>Actualisation</b>	<b>48 125,00 €</b>	<b>21 916,80 €</b>	<b>70 041,80 €</b>
<b>TOTAL COUT OPERATION HT actualisé</b>	<b>2 454 375,00 €</b>	<b>1 117 756,80 €</b>	<b>3 572 131,80 €</b>
TVA à 20%	490 875,00 €	223 551,36 €	714 426,36 €
<b>COUT TDC TTC</b>	<b>2 945 250,00 €</b>	<b>1 341 308,16 €</b>	<b>4 286 558,16 €</b>
Rémunération mandataire SRIA TTC	84 823,20 €	38 629,68 €	123 452,88 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 030 073,20 €</b>	<b>1 379 937,84 €</b>	<b>4 410 011,04 €</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>3 030 000,00 €</b>	<b>1 380 000,00 €</b>	<b>4 410 000,00 €</b>
<b>FINANCEMENT AMENAGEMENTS CARREIRE</b>	<b>Liaison est-ouest</b>	<b>Liaison nord sud</b>	<b>TOTAL</b>
Subvention Etat Opération Campus	650 000	280 000	930 000
Bordeaux Métropole	2 380 000	1 100 000	3 480 000
<b>Total</b>	<b>3 030 000,00 €</b>	<b>1 380 000,00 €</b>	<b>4 410 000,00 €</b>

Plan de financement :

Ressources	Montants
Intérêts de la dotation Campus	930 000 euros
Subvention Bordeaux Métropole	3 480 000 euros
<b>Total</b>	<b>4 410 000 euros</b>

## Annexe n° 3 – Calendrier de l’opération et échéancier prévisionnel de versement de la subvention

- **Calendrier**

PLANNING PREVISIONNEL	2017												2018												2019												2020		
	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars
LIAISONS INTERQUARTIERS CAMPUS CARREIRE)	Cons. MOE			Etudes									AO tx			Travaux																							

- Echancier prévisionnel de versement de la subvention

Versement	Date prévisionnelle	Montant
1 <sup>er</sup> versement	Janvier 2018	696 000 euros
Versement intermédiaire 1	Juillet 2018	1 044 000 euros
Versement intermédiaire 2	Mars 2019	1 044 000 euros
Solde	Février 2020	696 000 euros
<b>TOTAL</b>		<b>3 480 000 euros</b>